

L'an deux mille vingt-quatre, le trois-octobre,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle polyvalente « Verdon » de la commune d'Artignosc sur Verdon à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP, en formation Plénière.

FORMATION PLENIERE		
Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
85	27 + 16	43
Total des voix : 94		

**Etaient présents :****21 représentants du collège des communes, ayant approuvé la Charte (2 voix chacun) :**

Jean-Pierre BAGARRE (Aiguines) ; Serge GUICHARD (Allons) ; Jean-Pierre CIOFI (Aups) ; Liliane MONTALAND (Bargème) ; Corinne PELLOQUIN (Bauduen) ; Alin BURLE (Ginasservis) ; Annick BATTESTI (La Bastide) ; Christine NEURY (La Palud sur Verdon) ; Jean-Paul ROUX (Le Bourguet) ; Jean-Pierre HERRIOU (Moissac-Bellevue) ; Romain COLIN (Moustiers Ste Marie) ; Elisabeth SACIER (Puimoisson) ; René GARCIN (Quinson) ; Claude ARNAUD (Riez) ; Nathalie BACQUART (Rougon) ; Paul CORBIER (St Julien du Verdon) Arlette RUIZ (St Julien le Montagnier) ; Nicolas STAMPFLI (St Laurent du Verdon) ; Jean-Claude LARGENTON (Ste Croix du Verdon) ; Bernard CLAP (Trigance) ; Bernard MAGNAN (Valensole)

**2 représentants du collège des communes, ayant adhéré uniquement à l'objet SAGE (1 voix chacun) :****Claude CHAILAN (Lambruisse) ; Jacques AVANIAN (Artignosc sur Verdon)****3 représentants des établissements publics de coopération intercommunale (1 voix chacun) :****Patrick VINCENTELLI et Serge CONSTANS (Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon) ; Jean FLORIMOND (Communauté de communes du pays de Fayence)****1 représentant du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur (8 voix) :****Etaient représentés :**

**8 représentants, porteurs de 2 voix chacun, ont donné pouvoir :** Aurélia CARTON (Blieux) à Christine NEURY ; Philippe MARANGES (Castellane) à Bernard CLAP ; Jean-Charles ŒIL (La Garde) à Jacques AVANIAN ; Raymonde CARLETTI (La Martre) à Jean-Paul ROUX ; France LAJOIE-GUIEU (Montagnac-Montpezat) à Nicolas STAMPFLI ; Claude GUERIN (Peyroules) à Liliane MONTALAND ; Patrick ROY (Roumoules) à Elisabeth SACIER ; Annick GAUTIER (St Jurs) à Jean-Pierre HERRIOU ;

**7 représentants, porteurs de 1 voix chacun, ont donné pouvoir :** Gilles MEGIS (DLVA) à Patrick VINCENTELLI ; Michèle BIZOT-GASTALDI (CCAPV) à Serge CONSTANS ; Bernard de BOISGELIN (CCPV) à Jean FLORIMOND ; Cyrille GIRIEUD (Colmars les Alpes) à Claude CHAILAN ; Yana BREZINA (La Roque-Esclapon) à Annick BATTESTI ; Mélanie SOULLE (Montmeyan) à Arlette RUIZ ; Bruno BICHON (Thorame-basse) à Paul CORBIER

**1 représentant, porteur de 16 voix, a donné pouvoir :** Jean-Charles BORGHINI (Conseil régional) à Georges BOTELLA

**Budget annexe GEMAPI 2024****Décision modificative n° 1**

Vu l'article L1612.11 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article 12 des statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon

Vu la délibération du comité syndical en date 28 mars 2024 relative à l'approbation du budget annexe GEMAPI 2024

Le Président présente aux membres du comité syndical la teneur de la décision modificative n° 1 au budget annexe GEMAPI 2024, qui après examen est soumise au vote chapitre par chapitre au niveau de la section de fonctionnement et par opération au niveau de la section d'investissement, et qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES		
	Libellé	DM 1
013	<b><i>Atténuation de charges</i></b>	<b>6 080</b>
6419	Remboursements / rémunération de personnels	6 080
74	<b><i>Dotations et participations</i></b>	<b>47 390</b>
74718	Etat	36 500
7472	Région	10 890
<b>TOTAL DM n° 1</b>		<b>53 470</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
Ch.	Libellé	DM 1
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>57 970</b>
60621	Combustibles	-500
60628	Autres fournitures	10
615228	Entretien bâtiments	150
617	Etudes et recherches	33 000
6228	Rémunérations diverses	25 000
6234	Cérémonies	250
6281	Concours divers	60
<b>012</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>0</b>
64111	Rémunération titulaires	20 000
64131	Rémunération non titulaires	-20 000
6451	Cotisations URSSAF	-70
6488	Autres charges	70
<b>65</b>	<b>Autres Charges de gestion courante</b>	<b>500</b>
6583	Intérêts moratoires et pénalités de retard	500
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>-5 000</b>
6811	Intérêts réglés à l'échéance	-5 000
	<b>TOTAL DM n° 1</b>	<b>53 470</b>

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du comité syndical approuvent la décision modificative n° 1 du budget annexe GEMAPI 2024 telle que présentée ci-dessus et autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

*Acte rendu exécutoire  
Après transmission en Préfecture  
Le \_\_\_\_\_  
et publication ou notification du*

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,  
Suivent les signatures  
Pour extrait conforme

Le Président :  
Bernard CLAP



DEL24\_10\_CS4\_01